

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Géraldine DESCARGUES

Réf : GD/FL n° 2018.041

Marmande le 22 février 2018

Procès-verbal du conseil municipal du Jeudi 25 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

M.CERUTI est désigné secrétaire de séance.

Il signale une erreur sur la délibération n°2, « symbolise le soulèvement de la population Marmandaise contre le coup d'état de 1851... », C'est la statue des droits civiques.

Avec cette modification, le procès-verbal du conseil municipal du 11.12.2017 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire dans son préambule revient sur la réunion très instructive sur la GPET.

Il a appris une donnée intéressante, la zone économique se porte mieux. Il souligne un premier chiffre celui de la baisse du chômage par rapport au même mois de l'année précédente, excepté mars, puis un second chiffre, celui de l'emploi 2014 à 2015 avec la création de 200 emplois supplémentaires. L'ensemble des zones d'activités sont saturées, il n'y a plus un seul terrain à vendre sur Marmande. Il est nécessaire de réfléchir à la zone de Saint Pardoux - Marmande.

En 2015, une pénurie de locations en ville était à noter. Il était nécessaire de prendre des mesures d'urbanisme pour palier ce manque.

Dans les 4 années à venir, il y aura 1500 créations de postes. Il est nécessaire de s'adapter. Il y a un intérêt à former nos salariés, nos chômeurs pour qu'ils puissent accéder à tous ces emplois, et articuler cela avec de l'ingénierie extérieure.

Dossier n°1 PRESENTATION DE L'ETUDE TECHNICO FINANCIERE EN VUE DE LA CREATION DES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX

M. Le Maire souligne que ce dossier est une priorité pour cette mandature.

M.COUZIGOU présente le dossier. C'est pour lui, Marmandais de souche, un grand bonheur d'être présent à ce conseil municipal. Il souligne que les transports sont une grande source d'inquiétude pour les élus. Il redonne une définition de l'intermodalité et explique qu'il y a « intermodalité » lorsqu'un voyageur emprunte plusieurs moyens de transports (ex : train, vélo, voie douce, voiture...). Les pôles multimodaux sont les lieux de connexion. Ici deux pôles multimodaux ont été identifiés. Il souligne que la zone de Samazan pourrait être également un pôle multimodal. Sur notre territoire deux pôles majeurs ont été identifiés : Marmande et Tonneins.

Il explique qu'en 2017, la LGV a été mise en service, avec pour conséquence une progression de l'immobilier. L'économie résidentielle est une vraie chance, un véritable atout qu'il faut prendre sur l'agglomération. La connexion est un objectif majeur. Il explique que la mobilité est un maillon de rapprochement. Le pôle multimodal est une porte d'entrée de notre territoire.

M.COUZIGOU précise que tous les financeurs sont partants pour ce projet.

Le seuil d'aire urbaine est fixé à 51 000 habitants et le seuil d'aire urbaine de Marmande est en dessous soit 36 000 habitants. La ville présente cependant plusieurs atouts : 90 kms de Bordeaux soit 46 minutes en TER. Il donne la définition d'un bassin de mobilité

Arrivée de Laurence VALAY à 19h24

Il rappelle le déroulé de ce projet :

- En 2015 : lancement de l'étude
- En 2016 : Décision favorable à la préservation de 2 pôles
- Avril 2016 : COPIL 1 pour le choix des aménagements et des modalités de fonctionnement des PEM et BHNS.
- En 2017 : COPIL 2
- Novembre 2017 : Conseil communautaire VGA

Le pôle multimodal comprend 4 volets :

- BHNS Marmande
- Cheminement doux
- Pôle multimodal de Marmande
- Pôle multimodal de Tonneins

Le projet de pôle multimodal est une opportunité pour VGA, avec la possibilité d'amplifier la dynamique de l'économie territoriale, de rendre l'intermodalité accessible à tous, de lutter contre les émissions de gaz à effet de serres et polluants.

Ce projet est également une chance de renforcer l'interaction avec la métropole, d'accompagner la rénovation urbaine des villes – centres, et de générer des services et privés (vitrine d'entrée du territoire ...) M.COUZIGOU explique que les locaux multimodaux sont de véritables générateurs de services et d'activités, vitrine du territoire (une réflexion est en cours). L'intérêt de ce lieu est la location des espaces.



LES PEM

Croisement des modes et des flux

GARES – TER – Intercités - Bus
580 000 usagers
(moyenne des montées et descentes TER – source : SNCF Mobilités 2016)

EVALYS
221 172 voyages

TAD
29 093 voyages

Les modes de déplacement doux (vélos, piétons, etc)

Un stationnement routier régulé

Un parcours voyageurs fluide et facile

L'information multimodale

Une billettique commune

Un générateur de services et d'activités

Il souligne que sur 100 voyageurs : 62 % sont des Marmandais.
 Dans ce projet là le cahier des charges doit venir du bloc communal.
 Il décrit le mode rabattement sur la gare :
 - 36 % arrivent à pied
 - 20 % en voiture (stationnement à prévoir)
 - 6 % en vélo
 - 35 % sont déposés en voiture
 - 2% utilisent les transports urbains.

A Tonneins, une expérience a été menée pour la mise en connexion avec le bus urbain et une augmentation des voyageurs a été constatée.

Il rappelle les besoins en stationnement soit 210 places pour les voitures, 40 places pour les vélos, 100 places pour le CHIC.

Les architectes vont travailler sur un schéma de fonctionnement.
 Les emprises foncières représentent un volet important pour le projet.

Les engagements du bloc communal sont les suivants :

- amplifier l'attractivité des pôles (projet Open Gare, Bâtiment multimodal ; télétravail, tourisme...)
- aménager les voies desservant les pôles
- renforcer les rabattements en transports commun.
- Billettique et interopérabilité multimodales (adhésion au syndicat mixte de transport régional)

Il aborde ensuite la question du BHNS. Il explique qu'aujourd'hui il est difficile de tendre vers la configuration bordelaise sur les boulevards. Il faudra attendre la fin de la rocade pour désengorger les flux des boulevards.

Il présente l'estimation financière :

- Totalité du Bloc Communal : 3 440 828 €
- FEDER (Fonds européen) abonde 30 %
- la région 19 %
- L'état 4%
- Participation de Marmande 732 089 €
- Participation Tonneins 186 950€
- Participation VGA 919 039 €

Calendrier prévisionnel :

Mi 2019 : début des travaux

2019 -2021 : durée des travaux

Une gêne sera occasionnée pendant au moins 3 ans autour de la gare.

M. Le Maire remercie M.COUZIGOU pour cette brillante présentation.

J.HOCQUELET juge ce dossier très intéressant. Il s'interroge par rapport à la chute du trafic, cela serait-il dû aux travaux à la gare de Bordeaux, cela va-t-il repartir ?

M.COUZIGOU confirme la reprise du trafic. L'arrivée de TER et d'intercités neufs, et le respect des horaires y contribuent.

J.HOCQUELET revient sur les chiffres du rabattement à la gare sur les 36 % il demande s'il n'y a pas des personnes garées plus loin par exemple au niveau du parking Rhin Danube. Il s'interroge sur le parking pour le CHIC.

P.LABARDIN explique que l'on compte aujourd'hui 100 places pour le CHIC. Pendant les travaux de mise en accessibilité la moitié du parking CHIC et l'espace Arpoulet seront mis à disposition. Il y aura semblablement le même nombre de places.

M. Le Maire s'interroge sur l'évaluation du coût de la prolongation de la passerelle vers le boulevard de la Liberté. M .COUZIGOU précise l'impact du coût d'interruption ou de gêne du trafic.

L.GAY s'interroge sur la gratuité du stationnement.

M.COUZIGOU explique que cela sera régulé. M. Le Maire explique qu'il ne s'agira en aucun de parkings réservés pour faire ses courses.

Pour M. CERUTI il s'agit d'un projet qui porte loin, malheureusement on passe de 17 à 5 millions. La baisse considérable de dotations empêche d'investir. Il souligne que dans certaines villes, les transports en communs sont gratuits. Il serait selon lui intéressant de regarder ce qui se fait ailleurs.

Il revient sur les comités de pilotage pour ce pôle. Il juge important que les acteurs soient associés de manière à avoir un projet qui colle bien à la vie des gens d'aujourd'hui.

Selon lui la somme à payer est très élevée soit 3 millions d'euros. De plus, Il a constaté que le nombre de trains partant de Marmande / direction Bordeaux est deux fois moins important que le nombre de trains partant de Langon en direction de Bordeaux. Il souligne que l'on lutte volontairement contre les gaz à effet de serres. Il invite à réfléchir sur cette question.

M. Le Maire précise à M.CERUTI que les Marmandais ne paieront pas 3 millions € mais 700 000 € puisqu'il y a un cofinancement comme l'a expliqué M.COUZIGOU.

M.CERUTI revient également sur le coût de la mise en accessibilité.

M. Le Maire lui explique la mise en accessibilité émane de la SNCF.

L.VALAY intervient pour féliciter la révision de ce projet. Il s'agit pour elle d'un dossier revu avec une grande intelligence, structurant pour le territoire, revu pour être réalisable, évolutif. Les Marmandais vont financer 780 000 € sur 3 ans. Elle considère que le stationnement est un véritable casse-tête pour les personnes qui prennent le train.

Pour elle ce projet est la porte d'entrée, l'avenir de notre ville.

Elle est satisfaite que ce projet se réalise, un redimensionnement de qualité qui mérite d'être souligné.

B.MANIER demande les montants des travaux de mise en accessibilité pour avoir une somme globale.

M. Le Maire lui rappelle que la délibération porte sur le pôle d'échange multimodal, que la mise en accessibilité est une information exhaustive.

Il salue le travail de M.COUZIGOU et le remercie. Le dossier initial s'élevait à 16 millions € H.T, et ne paraissait pas cohérent.

M.COUZIGOU remercie le travail et l'ingénierie de VGA. Il souligne qu'il est important de bien lire les cahiers des charges de chaque financeur et cela nous le devons aux techniciens de VGA.

M.CERUTI souhaite savoir comment sont représentés les usagers dans les COPIL.

M. Le Maire explique que le COPIL était constitué de 30 personnes, des enquêtes sont menées sur site, dans la rue. L'intégration de personnes supplémentaires serait trop lourde à gérer.

M.COUZIGOU précise que de nombreux acteurs sont invités institutionnels / la Région / les communes.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

DOSSIER n° 2 « CESAmé » – ENGAGEMENT DE LA PREFIGURATION DU PROJET DE TIERS-LIEU.

Présentation du dossier par S.BORIE, M. OUDENOT PITON de l'Office de Tourisme val de Garonne Agglomération et Samuel ROUMEAU du collectif Ouishare.

S.BORIE explique le sigle CESAmé : Citoyenneté / Economie Social / Art / Marmande Ecosystème. Cela représente différents types d'initiatives qui valoriseront notre territoire.

Quelques exemples de ce que pourrait devenir ce lieu, divers scénarii d'aménagements

Usage 1 : un lieu pour accueillir des événements / programmation à l'année

Usage 2 : un lieu de création artistico culturel

Usage 3 : un espace de coworking (Marmande n'en dispose actuellement pas)

Usage 4 : un incubateur de Start up

Usage 5 : un lieu pour réunir des pratiques sportives, des savoirs faire expérimentaux.

Usage 6 : un lieu de vie et d'animation (favoriser la fréquentation des Marmandais)

Le maître d'ouvrage est la mairie de Marmande.

Un premier bilan sera fait en juin.

Samuel ROUMEAU explique l'intervention de Ouishare.

Ouishare est un collectif créé en France il y a 6 ans. Leur mission est l'accompagnement avec pour objectifs :

- rechercher l'impact de l'économie collaborative sur les villes moyennes
- accompagner des groupes dans des projets, dans leur transformation.

Pour ce dossier ils sont dans une démarche d'AMO.

Leur travail se déroulera en 3 temps :

- diagnostic du territoire
- mise en place d'ateliers qui permettront aux élus de s'approprier le projet
- mise en place d'ateliers communs usagers / techniciens

Une préconisation sera faite à l'OT et à la Mairie fin mai.

L'idée de cette AMO est de soutenir, que chacun puisse s'approprier le projet.

La première phase se déroulera de maintenant à mai.

M. Le Maire explique qu'il était hors de question pour lui de créer un tiers lieu pour créer un tiers lieu. Il précise qu'il y a des besoins sur le territoire, il souhaite veiller à ce qu'ils soient prioritaires. L'intérêt de ce dossier est de proposer un lieu d'expression.

2 choses sont importantes :

- le cadrage administratif
- le modèle économique (il n'est pas question d'implanter un outil qui pèse sur l'économie communale.)

Toutes les conditions sont réunies pour aller de l'avant.

M. Le Maire cite le GAROCAMP qui est pour lui un atout majeur, avec un impact énorme sur les réseaux sociaux, un évènement en lien avec les plus grands festivals d'Europe. Il précise que l'accompagnement administratif, fonctionnel est très important. Il souligne que ce trio va permettre de créer un très bel outil.

M.CERUTI s'interroge sur les différentes formes de subventions.

M. Le Maire explique qu'il existe plusieurs pistes de subventions intéressantes, entre autre celle du FEDER (Fonds Européen de développement économique et régional...)
Il ne veut pas que ce dossier pèse sur l'économie communale. La région participera également à ce projet. Il explique que la Mairie est là pour lancer le projet, par la suite une gouvernance indépendante sera mise en place. Ce sera aux porteurs de projets de définir leur économie.

Le collectif Ouishare a eu l'occasion d'observer des projets similaires qui ont su développer des sources de revenus.

L.VALAY attire l'attention sur un premier point à prendre en considération, l'attention de partenaires institutionnels.

Elle souligne que nous avons une forte identité économique, un territoire patrimonial, avec des entreprises qui ont un savoir-faire remarquable. Ce lieu favorise l'émergence autour de nouvelles technologies. Elle précise que nous avons une identité culturelle et industrielle. Selon elle il s'agit d'un challenge fort intéressant.

J.HOCQUELET s'interroge par rapport à la place de l'Office de Tourisme dans ce projet.

M.OUDENOT PITON explique que l'Office de Tourisme est partie prenante par rapport à l'ingénierie.

M. Le Maire explique également que l'Office de Tourisme a présenté des évènements, qu'il réunit beaucoup de gens, fait venir des professionnels pour découvrir notre territoire. Il a été séduit par l'idée, se servir d'un évènement pour attirer, réunir des professionnels

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

DOSSIER N°3 Organisation du temps scolaire Rentrée 2018/2019

N.GALDIN présente le dossier.

M. Le Maire indique ne s'être pas encore positionné, qu'aucune réunion préparatoire n'a eu lieu pour organiser le vote. Chacun est libre de voter comme il l'entend. Il explique qu'ils ont été avertis en septembre pour donner une réponse en novembre pour le 12 janvier. L'organisation des conseils d'école extraordinaires a été très difficile avec ce calendrier à respecter. M. Le Maire annonce les résultats du vote unanime sur l'ensemble des écoles. La Commission Extra-Municipale a laissé un goût amer,

Il revient sur l'élaboration du questionnaire proposé aux parents. Deux solutions étaient possibles :

- un questionnaire exhaustif avec beaucoup de questions mais le temps imparti était de 48 heures pour la diffusion.
- un questionnaire simple.

Il a fait ce dernier choix, un choix assumé et délibéré.

60 % des parents se prononcés en faveur du retour de la semaine à 4 jours.

Il a demandé des éléments pour se faire une opinion personnelle et il est tombé récemment sur un élément qui relève de statistiques du ministère de l'Education.

On nous culpabilise sur un système qui n'a aucun impact sur l'apprentissage de l'enfant. Il cite une étude selon laquelle les effets sont d'une ampleur très limitée sur les apprentissages ! L'apprentissage est meilleur en matinée, beaucoup d'activités peuvent être développées le matin. Personne ne peut être affirmatif. L'équilibre doit servir à tout type d'acquisition scolaire ou autre. Il a poursuivi ses lectures pour voir ce qu'ont fait les autres.

81 % des conseils d'écoles en France repassent à 4 jours. 83 % des parents souhaitent le retour de la semaine à 4 jours ainsi que 71 % d'enseignants. Il est ensuite allé interroger des enseignants qui ne sont pas sur notre territoire. Selon lui, le problème n'est pas les 4 jours ou 4 jours et demi, le véritable problème est l'architecture de l'année. Il trouve les enfants très fatigués à cause de ces journées à rallonge et qu'il faut arrêter de se culpabiliser les uns et les autres. M. Le Maire fait part de sa position et annonce qu'il suivra l'avis des parents car ce sont eux qui connaissent le mieux leurs enfants.

7 Conseils d'écoles sont favorables au maintien de la semaine à 4 jours et demi contre 4.

Il s'étonne des résultats. Il souligne que seulement 4 ou 5 villages vont rester à 4,5 jours. Des problèmes de transports sont à envisager. Il est selon lui évident que si Marmande passe à 4 jours cela simplifiera les choses.

C.CILLIERES intervient et explique qu'il a une confiance modérée face au ministère de l'Education nationale. Il n'a pas l'intention de créer une polémique, son objectif est au contraire d'éclairer. Il cite de nombreux articles, qu'il tient à disposition. Il souligne que les membres des conseils d'écoles qui se prononcent, l'ont fait dans un souci de trouver les meilleures solutions pour les enfants. Il précise qu'il est pour lui impossible de remettre en cause leur sincérité. Il souligne que la décision qui va être prise ce jour engage les élus et que chacun devrait réfléchir à cette politique. Il souhaiterait que l'on ne chamboule rien et se laisser le temps, que l'année 2018 puisse être le chantier, avec des réunions avec tous les acteurs VGA, Petite Enfance.

M. Le Maire souligne qu'ils disent la même chose par exemple sur les rythmes circadiens, l'enfant a tout à apprendre, des activités à découvrir (musique...). Il a une vision sincère entre l'équilibre général et l'environnement qu'on lui fait subir. Selon M. Le Maire, si les parents considèrent que leurs enfants sont fatigués, ils les croient. Et il faut peut-être choisir d'autres solutions (famille, amis.....).

C. CILLIERES explique que la notion de fatigue est moins flagrante chez les primaires.

Pour B.CAMPS, il faut avant tout penser à l'enfant, elle propose 4 jours et demi mais le samedi matin.

JL.DUBOURG explique qu'il faut donner du temps aux enfants et penser aux activités associatives sportives et culturelles qui ont également des vertus pédagogiques. En tant que sportif, il a constaté que les jeunes étaient beaucoup plus fatigués. Il a constaté une baisse des performances due à la fatigue. « Les enfants ne sont pas des adultes en miniature ».

B.MANIER souhaite savoir si M. le Maire s'est appuyé sur la consultation pour fixer sa position. Il souligne que la Commission Extra-Municipale n'a pas voulu se prononcer et a sollicité l'avis des conseils d'école. Selon lui les conseils d'école sont des instances reconnues. Il s'interroge pourquoi ne pas tenir compte des avis des Conseils d'école.

M. Le Maire souligne que la commission Extra-Municipale n'a aucune légitimité. Elle s'est réunie pour une discussion et non pour un vote.

Pour M.CERUTI, on fait supporter aux communes le poids de la responsabilité de l'organisation de la vie d'un enfant. La vérité c'est la démocratie.

Selon L.VALAY, au-delà de l'apprentissage, il y a la construction de l'équilibre de l'enfant, et cet équilibre se trouve ailleurs, dans des activités au moins aussi importantes que l'école. Avec la semaine à 4 jours et demi, les enfants s'investissent moins dans ces activités, ils ne prennent plus le temps de rien.

B.MANIER s'en remet aux instances qui sont susceptibles d'avoir des éléments importants.

N.GALDIN rappelle que la décision finale sera prise par le DASEN.

C.CILLIERES souhaite revenir sur l'équilibre école/culture/sports. Il précise que les enfants en difficultés vont très peu dans les associations culturelles. Et c'est par le biais de l'école qu'ils découvrent tout cela.

M.CALZAVARA souligne qu'il est important d'accompagner les élèves en décrochage et souligne le travail du CLAS et du PRE.

J.HOCQUELET demande une suspension de séance.

La séance reprend à 21h40.

M. Le Maire réexplique le sens de la délibération : « Etes-vous favorable oui ou non à une demande de dérogation pour amener la semaine scolaire à 4 jours ? »

B.MANIER demande un vote à bulletin secret.

Les assesseurs désignés sont N.GALDIN et R.CHRISTEN. Les résultats du vote sont les suivants

- 20 BULLETINS POUR
- 08 BULLETINS CONTRE
- 04 BULLETINS BLANCS

Départ de C.CILLIERES à 21h53

Dossier n° 4 « Centre-ville Cœur de Ville » – Réaménagement et requalification de la place du Clemenceau et de la rue Charles de Gaulle – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de VGA au profit de la commune.

J.HOCQUELET demande la nature de la prestation de maîtrise d'œuvre.

M.CERUTI souhaite apporter une réflexion en regardant cette séance, équilibre entre investissement et service à la population. Les dossiers présentés ce soir. Le Pôle Multimodal, l'accessibilité, CESAme, CVCV, ce qui l'intéresse compte tenu du contexte c'est éviter d'impacter notre capacité de fonctionnement de services à la population. Il est sensible à l'ordre des priorités. Beaucoup de réfections sont à faire sur les trottoirs. Il faut selon lui avoir une articulation qui ne pèse pas sur le quotidien.

M. Le Maire répond sur l'ordre des priorités et donne les chiffres des dernières années sur les travaux d'équipement à Marmande. Aujourd'hui, Marmande est au-dessus de la moyenne de la strate. Il souligne qu'ils ont conservé l'ensemble des services, baisser la fiscalité et fait le double de travaux. Le centre-ville et rayonner en périphérie sont des investissements nécessaires. Il précise que se limiter aux services à la population ne serait pas acceptable vu les niveaux d'imposition.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 - Désignation des délégués à EAU 47

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Renouvellement de la Convention de prestation de services de télécommunications Ville/EPA Cité de la Formation

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Octroi protection fonctionnelle à des agents municipaux

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2018 - budget principal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif 2018 - budget annexe Assainissement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2018 - budget annexe Salle de Spectacles COMOEDIA

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2018 - budget annexe Production d'Energie Renouvelable

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2018 - budget annexe SPANC

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif – 2018 - budget annexe Parc de Stationnement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°14 Effacement de dettes

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins de remplacements 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins TEMPORAIRES OU SAISONNIERS 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Rémunération des agents recenseurs 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Comité d'éthique Vidéoprotection et désignation de ses membres

Anne MAHIEU et J.HOCQUELET rappellent leur volonté de disposer d'un rapport d'activité annuel.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°19 Avenant à la convention de coordination de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale

JH note un transfert d'activité de la Gendarmerie Nationale vers la Police Municipale. M. Le Maire va prendre rendez-vous, il souhaiterait qu'une permanence CSU soit assurée de nuit par la Gendarmerie Nationale.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Vidéoprotection – Demande de subvention

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Tarifs occupation du Domaine public

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Demande de remise gracieuse d'une inscription au Conservatoire « Maurice-Ravel »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Demande de remise gracieuse d'une inscription au Conservatoire « Maurice Ravel »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Annulation partielle d'une inscription au Conservatoire « Maurice-Ravel »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Festival Mondoclowns

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 Constitution Servitude avec SDEE 47 sur la parcelle cadastrée section EN 462

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Facturation du contrôle périodique de conformité des systèmes d'assainissement non collectif des usagers qui ne sont pas abonnés au service public d'eau potable et qui s'alimentent en eau uniquement grâce à un puits

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 Dénomination d'une salle en l'honneur de M. Jean-Charles MUDRY

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°29 Apposition du Nom de Monsieur Jean Dussaux sur le Monument aux Morts de Marmande

L.VALAY intervient pour préciser cette volonté. Cette demande a été formulée par le souvenir français.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°30 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques – Année 2018

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22h14

Décisions

- ♦ Décision n° 2017. 275 – 05.12.2017 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Marché 2014.01 Lot n°3 Avenant n° 3
- ♦ Décision n° 2017.276 – 05.12.2017 - ADHESION AU COMITE PEFC NOUVELLE AQUITAINE
- ♦ Décision n° 2017.277 – 06.12.2017 - Spectacle DE PASSAGE
- ♦ Décision n° 2017.278 – 06.12.2017 – Concert ADDICTIVE TV
- ♦ Décision n° 2017.279 – 06.12.2017 - Spectacle DON QUICHOTTE
- ♦ Décision n° 2017.280 – 06.12.2017 - Spectacle GOUPIL
- ♦ Décision n° 2017.281 – 06.12.2017 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DANS LE BATIMENT MUNICIPAL CESA 2 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION MRPOWER POUR LE PROJET LAND ART DANS LE CADRE DU GAROROCK 2018
- ♦ Décision n° 2017.282 - 06.12.2017 - Demande de subvention au Conseil départemental
- ♦ Décision n° 2017.283 – 07.12.2017 - Association ALPAGA – Prestation artistique de Fabien PAULY au Conservatoire
- ♦ Décision n° 2017.284 – 07.12.2017 - Abonnement mensuel IP monétique
- ♦ Décision n° 2017.285- 19.12.2017 - Réalisation d'un emprunt auprès de LA BANQUE POSTALE Budget Principal 2017
- ♦ Décision n° 2017.286 – 13.12.2017 - Création d'une régie de recettes : Location de matériels et de plantes
- ♦ Décision n° 2017.287 – 13.12.2017 - Soutien à l'association Les Sureaux
- ♦ Décision n° 2017.288 – 13.12.2017 - Vente d'une tondeuse Roberine 802
- ♦ Décision n° 2017.289 – 14.12.2017 - contrat de démoustication année 2018 avec la société ISS hygiène et prévention
- ♦ Décision n° 2017.290 – 14.12.2017 - contrat de dératissage et désorbitation année 2018 avec la société ISS hygiène et prévention
- ♦ Décision n° 2017.291 – 14.12.2017 - Vente d'un tracteur Kubota
- ♦ Décision n° 2017.292 – 14.12.2017 - Locations des terres agricoles 2017-2018 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2017.293 – 14.12.2017 - Site de l'Aérodrome Parcelles cadastrées section DX n° 38 – 138 – 142 Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2017.294 – 14.12.2017 - Site des « Quatre Mattes » - Parcelle cadastrée Section HN n° 19 partie - Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2017.295 – 14.12.2017 - Avenant Festival Urbance – Spectacle feu
- ♦ Décision n° 2017.296 – 15.12.2017 - Tarifs publics locaux applicables pour l'année 2018
- ♦ Décision n° 2017.297 – 19.12.2017 - Remboursement des frais de restauration dans le cadre d'une intervention de formation gratuite pour les agents de la mairie de Marmande (Madame Moulucou, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité) (Décembre 2017)
- ♦ Décision n° 2017.298 – 19.12.2017 - Consultation n° 17.17 en vue de la passation d'un marché Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des anciens établissements CESA en vue de la création de locaux de répétition, de cours et d'enregistrement
- ♦ Décision n° 2017.299 – 26.12.2017 - Tarifs restauration scolaire et Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE)
- ♦ Décision n° 2018.001 – 03.01.2018 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par M. Jean Pierre Avinent
- ♦ Décision n° 2018.002 – 08.01.2018 - MEDIATION AUTOUR DU SPECTACLE NO LAND DEMAIN

- ♦ Décision n° 2017.003 – 09.01.2018 - Avenant au contrat de maintenance d'équipement pour la restauration scolaire
- ♦ Décision n° 2018.004 – 11.01.2018 - Don d'une œuvre d'art de Madame Sylvie Bayard/SYLVESTRE

Le Secrétaire de séance,
Michel CERUTI



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

